

17 octobre 1973

Conflit au Proche-Orient. Aide au Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Département politique. Note du 12 octobre 1973 (annexe).

Après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Il est pris connaissance de la note du département politique.

Extrait du procès-verbal:

- EPD	4	pour	connaissance
- FZD	9	"	"
- EFK	2	"	"
- Fin.Del.	2	"	"

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*S. Müller*



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

o.222.P.O. - MD/am

Le 12 octobre 1973

Note au Conseil fédéral

A la suite du nouveau conflit qui vient d'éclater au Proche-Orient, le Comité international de la Croix-Rouge a demandé à la Confédération si elle pourrait mettre à sa disposition, comme cela a déjà été le cas dans des situations pareilles, un avion qui lui permettrait de faire face à ses tâches traditionnelles. Dans sa séance de mercredi 10 octobre, le Conseil fédéral, qui avait été saisi de cette requête, a annoncé que, "fidèle à sa tradition humanitaire, la Suisse fera tout ce qui dépend d'elle pour favoriser l'action du Comité international de la Croix-Rouge".

Le CICR a reçu du Gouvernement et du Croissant-Rouge syriens une demande urgente de plasma sanguin. Par ailleurs, afin d'être prêt à répondre aux appels qui pourraient lui être adressés ces prochains jours par les autres Gouvernements des pays engagés dans le conflit, le CICR a décidé de renforcer sa délégation à Beyrouth et de constituer à Nicosie un Bureau central coordonnant toutes les actions de secours qui lui seraient confiées, telles que le transport et le rapatriement des blessés, etc..

Fort de la déclaration d'intention du Conseil fédéral, le Département Politique a dès lors affrété, à l'intention du CICR, l'avion qui lui permettra de transporter de toute urgence les secours demandés, soit 7 tonnes de plasma, et de mettre en place un dispositif renforcé. Ainsi donc, l'appareil DC-6 de la Compagnie Balair, muni de l'emblème du CICR, quittera Genève le 13 octobre à 05h.00 à destination de Beyrouth, après avoir fait escale à Nicosie. Le retour de l'appareil est prévu pour le 14 octobre,

./.

- 2 -

sauf si le CICR devait juger nécessaire, devant la possibilité d'une évolution rapide de la situation, de maintenir l'avion en état d'alerte durant deux à trois jours à Nicosie. Si, néanmoins, l'appareil rentrait en Suisse comme prévu, un nouveau transport de médicaments à destination de Beyrouth est déjà envisagé pour le milieu de la semaine prochaine.

Compte tenu de l'incertitude qui règne quant aux futures missions dont pourra être chargé le CICR par les Gouvernements intéressés, cet avion ne sera mis à la disposition de l'organisation pour une plus longue durée que lorsque nous serons renseignés avec précision sur ce point.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pour le Chef du Département  
absent :

(René Keller)